



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

POUR LA REPRISE IMMÉDIATE DES NÉGOCIATIONS AVEC LA FEHAP, EN COMMISSION MIXTE PARITAIRE SUR LA BASE DE LA CCN 51 ANTERIEURE AU 2 DÉCEMBRE 2012.

Les salariés de la CCN 51 exigent du ministère qu'il prenne ses responsabilités pour que des négociations loyales puissent reprendre. Seule une Commission Mixte Paritaire arbitrée par le ministère peut répondre à cette exigence. Aujourd'hui, la recommandation patronale n'est pas une base de négociation acceptable. Le texte de la CCN 51 antérieure au 2 décembre 2012 doit être la base de travail.

Les salariés de la CCN 51 sont en colère et dénoncent leurs conditions de travail et de salaires dégradés sans perspectives d'évolution du fait du blocage des négociations par les employeurs avec la caution de certaines Organisations Syndicales.

Faisons du 15 juin, une journée nationale d'action, un moment fort pour mettre en avant nos revendications.

NOM - PRÉNOM	FONCTION	ÉTABLISSEMENT	SIGNATURE

**Photocopiez, signez et renvoyez la pétition ci jointe
avant le 20 mai 2013 à vos Organisations Syndicales.**

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale.

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cédex • Tél. : 01 55 82 87 71 • Fax : 01 55 82 87 77
BOURSE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil
Site internet : www.sante.cgt.fr • e-mail : ufsp@sante.cgt.fr